

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2026.92

Date de convocation : 17 Juin 2026

Date d'affichage : 17 Juin 2026

L'an deux mille vingt six

Le vingt-trois Juin à 19h30

Nombre de Conseillers

En exercice : 51

Présents : 38

Votants : 46

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à la Salle
située au 103 Rue Gambetta à Saint Mammès**

OBJET : Budget Principal M57 – CC Moret Seine et Loing
Affectation des résultats – Exercice 2025

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. BONIO, Mme COLUCCI, M. GIRY, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme JOMIER, M. KERIGER – DORMELLES : M. VERRIELE – FLAGY : M. GREILLOT – LA GENEVRAYE : Mme DUCREUX – MONTIGNY SUR LOING : M. CHAPLAIN, M. COLAS, Mme COSTERIZANT – MORET LOING ET ORVANNE : M. ATLAN, Mme BAYADO, M. FONTUGNE, Mme GAUDIN, M. GREAU-CROS, M. GRUET, Mme PARCOWSKI, M. SEPTIERS, M. THEOT, M. ZAKEOSSIAN – NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD – NONVILLE : M. BELLIO – PALEY : Mme ROCHER – REMAUVILLE : Mme LOVERGNE – SAINT MAMMES : Mme HALLEUR ECHAROUX – THOMERY : Mme BRAULT, Mme DESTORS, M. MICHEL, M. TROUBAT – TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT – VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme GANDON – VILLECERF : Mme LAMOTTE-PICOT – VILLEMARECHAL : Mme LIGNON-CACHET – VILLEMER : M. BEAUFRETON – VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme ROUZAUD représentée par M. GONORD
MORET LOING ET ORVANNE : Mme BOZEC représentée par M. FONTUGNE
Mme BROSSET représentée par M. SEPTIERS
Mme EYRIGNOUX représentée par M. GREAU-CROS
Mme MANIGHETTI représentée par Mme PARCOWSKI
M. POUILLIER représenté par Mme BAYADO
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON représenté par M. ATLAN
VILLEMARECHAL : M. REGNERY représenté par Mme LIGNON-CACHET

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

MORET LOING ET ORVANNE : M. FOSSAY
SAINT MAMMES : M. REVERCHON, Mme DECROIX, M. SURIER
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme PALARD

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Madame LAMOTTE-PICOT a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/07/2026

Reçu en préfecture le 04/07/2026

Publié le

ID : 077-247700032-20260623-DL202692-BF

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux articles L.1612-32, R.1612-52 à R.1612-55 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 2026.87 portant adoption du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 ;
Vu l'état des RAR au 31 Décembre 2025 notifié au comptable public ;
Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats suivants

		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation Exercice 2025	Section de Fonctionnement	25 632 296,65	27 907 043,97	2 274 747,32
	Section d'Investissement	2 989 254,27	2 475 557,31	-513 696,96
Report de l'exercice 2024	Section de Fonctionnement	0,00	4 707 633,75	4 707 633,75
	Section d'Investissement	1 292 965,28	0,00	-1 292 965,28
Résultats Exercice 2025	Section de Fonctionnement	25 632 296,65	32 614 677,72	6 982 381,07
	Section d'Investissement	4 282 219,55	2 475 557,31	-1 806 662,24
Reste à réaliser 2025	Section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'Investissement	1 620 796,56	879 231,80	-741 564,76
Résultats de clôture Exercice 2025	Section de Fonctionnement	25 632 296,65	32 614 677,72	6 982 381,07
	Section d'Investissement	5 903 016,11	3 354 789,11	-2 548 227,00
Résultats globaux - Exercice 2025		31 535 312,76	35 969 466,83	4 434 154,07

AFFECTE les résultats 2025 du Budget Principal de la CC Moret Seine et Loing de la façon suivante :

- ◆ C/ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 1 806 662,24 €
- ◆ C/ R 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 548 227,00 €
- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 4 434 154,07 €

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Le Président
Dikran ZAKEOSSIAN



Le secrétaire de séance
Mélanie LAMOTTE-PICOT

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.